



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO



NUMÉRO 040



2^e SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 4 décembre 2014



Présidente

Mme Hélène LeBlanc

Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 4 décembre 2014

•(0855)

[Traduction]

La présidente (Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD)): Je vous prie d'excuser mon retard. Vous savez que j'aime être toujours à l'heure. Je voudrais donc vous remercier toutes et tous de votre présence et de votre ponctualité.

[Français]

Bienvenue à la 40^e réunion du Comité permanent de la condition féminine, au cours de laquelle nous examinerons les pratiques prometteuses pour prévenir la violence envers les femmes. Ce sera bientôt le 6 décembre. Nous sommes le 4 décembre, c'est donc tout à fait approprié.

Nous accueillons aujourd'hui Mme Martin, qui est directrice générale du Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes.

[Traduction]

Nous accueillons aussi, d'Ernestine's Women's Shelter, Sharlene Tygesen, directrice générale, et d'Armagh House, Lynn Ward, également directrice générale. Je vous remercie et vous souhaite la bienvenue.

Chacune d'entre vous disposera de 10 minutes pour présenter un exposé préliminaire, après quoi nous aurons une période de questions.

[Français]

Nous commençons par vous, madame Martin. Vous disposez de 10 minutes.

[Traduction]

Mme Lise Martin (directrice générale, Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes): Je vous remercie de votre invitation et de l'occasion que vous m'avez donnée de vous parler des pratiques prometteuses que nous avons établies dans nos efforts collectifs visant à prévenir la violence contre les femmes et, avec le temps, à y mettre fin.

Le Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes regroupe 12 réseaux provinciaux et territoriaux de refuges, qui représentent plus de 350 maisons d'hébergement de tous les coins du Canada. Notre réseau est jeune, n'ayant été constitué qu'en novembre 2012. Il constitue une voix unifiée qui s'efforce de rendre prioritaire le problème de la violence envers les femmes. Dans tout le pays, les travailleuses des refuges reconnaissent que les services offerts ne peuvent pas, seuls, mettre fin à la violence.

Le réseau, de même que les refuges membres, est déterminé à travailler en vue d'un changement systémique à long terme. Pour cette raison, notre exposé traitera à la fois des pratiques prometteuses permettant de répondre aux besoins immédiats des femmes qui fuient la violence avec leurs enfants et des pratiques prometteuses pouvant mener au changement à long terme qui doit se faire pour que nous

puissions constater des baisses sensibles des taux de violence envers les femmes au Canada.

Il est important de rappeler le fait que les refuges sont bien plus qu'un endroit sûr où les femmes peuvent rester. Ils offrent des ressources et des services vitaux qui permettent aux femmes victimes de violence et à leurs enfants de récupérer, de retrouver leur estime de soi et de prendre des mesures pour pouvoir mener à nouveau la vie indépendante que chacune aura choisie. Les refuges contribuent aussi à la sensibilisation et au changement social, en tant qu'éléments des efforts plus vastes visant à prévenir et à éliminer la violence contre les femmes et les filles.

Je vais commencer par présenter quelques pratiques prometteuses mises en place par nos membres.

Les femmes qui fuient des partenaires instables et violents sont confrontées au défi extrême consistant à trouver à temps des soutiens sûrs et adaptés auprès des tribunaux et de la police. Bien trop souvent, leur vie est en jeu.

En 2001, l'Alberta Council of Women's Shelters a mis à l'essai l'outil d'évaluation du danger de Jacquelyn Campbell pour aider les travailleuses des refuges à évaluer le risque de létalité que courent les femmes brutalisées et pour mettre en évidence les besoins de protection de ces femmes auprès des services judiciaires et policiers. L'outil consiste en une série de 20 questions pondérées avec un agenda dans lequel les femmes doivent noter les incidents survenus de concert avec les travailleuses du refuge.

Une étude de ce programme réalisée en 2009 a montré que, même s'il est émotionnellement difficile pour les femmes de répondre aux questions de l'outil, celui-ci les encourageait souvent à prendre la décision de quitter leur partenaire violent, les incitait à agir et à concevoir un plan de sécurité et les mettait au courant des services communautaires disponibles. Depuis 2009, l'outil d'évaluation du danger s'est répandu en Alberta après avoir été inséré dans le manuel d'orientation pratique des refuges.

Grâce au programme Walking the Path Together, l'Alberta Council of Women's Shelters a récemment adapté l'outil pour qu'il soit possible de l'utiliser dans les refuges hors réserve qui desservent les femmes autochtones, parallèlement à l'outil de planification de sécurité intitulé « Protection, Options, Planning: Taking Action Related to Safety ».

Une fois le risque évalué, les femmes à risque ont besoin de mécanismes de coordination avec les multiples services de sécurité et de soutien. Le « cercle de sécurité de soutien » est un mécanisme de ce genre offert dans l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ce programme, les femmes qui craignent pour leur sécurité physique ou émotionnelle à cause de la violence familiale sont renvoyées à un cercle de facilitateurs de sécurité. Ensemble, ils choisissent un groupe de soutien composé de personnes faisant partie de la vie de la femme pour former le cercle: membres des services d'aide aux victimes de la police, agents de probation, travailleurs de centres de santé mentale ou de désintoxication, membres de la famille, voisins, amis, employeurs et représentants d'églises ou de groupes sociaux.

Le groupe tient plusieurs réunions pour discuter de la façon dont tous les membres peuvent contribuer à l'établissement d'un plan de sécurité personnalisé pour la femme et sa famille. Le programme aide à créer des liens, à assurer la continuité des soins offerts par les services de soutien et à permettre aux femmes de se sentir en sécurité et de savoir qu'elles peuvent compter sur le soutien de la collectivité. Et, ce qui est encore plus important, il réduit le risque de violence physique et psychologique et le risque de meurtre que courent les femmes qui quittent un partenaire violent et instable.

Les femmes qui ont longtemps subi la violence familiale ont souvent des problèmes de santé mentale et de toxicomanie qui créent des obstacles lorsqu'elles cherchent à obtenir l'aide des refuges pour femmes.

En 2011, la BC Society of Transition Houses a mis à l'essai le projet Reducing Barriers destiné à améliorer les pratiques d'aide aux femmes brutalisées. Le projet pilote a pris la forme d'un groupe de travail réunissant des membres du personnel de foyers de transition ayant différents critères d'admission de femmes victimes de violence. Le projet comprenait également des séances de formation et une trousse de pratiques exemplaires sur les moyens de s'occuper des femmes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

● (0900)

L'évaluation du projet pilote a montré que les refuges acceptaient 9 % de plus de femmes ayant une forme ou une autre de troubles mentaux ou de toxicomanie, qui n'auraient pas pu auparavant accéder aux services de certaines maisons d'hébergement. À leur arrivée, les femmes acceptées à l'issue du projet Reducing Barriers avaient, par rapport aux autres, de plus grands besoins, des niveaux plus élevés de pauvreté et d'exposition à la violence et des niveaux moindres de soutien familial. Les femmes ainsi accueillies ont déclaré avoir l'impression d'obtenir une aide considérable dans les refuges, mais n'étaient pas satisfaites de l'aide et des services offerts dans la communauté où elles continuaient à affronter de nombreux obstacles. Ce projet montre les effets sur les groupes de femmes qui courent les plus grands risques d'une approche de réduction des méfaits comprenant une formation du personnel et la fourniture d'un logement. Il met également en évidence les limites d'une initiative tendant à mettre en place des foyers isolés de soutien dans un contexte où les obstacles abondent.

Il y a lieu de noter qu'un certain nombre de pratiques prometteuses sont élaborées et mises en oeuvre grâce à un financement offert dans le cadre d'un projet. Même si elles sont prometteuses, ces pratiques atteignent rarement leur plein potentiel par suite du manque de financement. On estime qu'il faut trois ans pour réaliser une mise en oeuvre complète d'une pratique prometteuse. Le financement des projets va rarement au-delà de deux ans. Lorsqu'on applique une pratique qui a des résultats positifs clairs, l'étape logique suivante consiste à en élargir la portée. Malheureusement, le financement est encore plus difficile à ce stade parce que les gouvernements rejettent

souvent les demandes présentées sous prétexte que le projet proposé fait double emploi avec un travail antérieur. Cela a été le cas pour le projet de l'Alberta qui a permis d'adapter l'outil d'évaluation du danger aux conditions particulières des femmes autochtones. Une proposition avait été soumise à Justice Canada pour étendre la mise en oeuvre de l'outil à tous les refuges de l'Alberta. Malheureusement, elle a été rejetée.

En mars 2014, le réseau a publié les résultats de sa première enquête annuelle auprès des maisons d'hébergement. Nous avons choisi de donner à notre bulletin le titre « Les maisons s'expriment » afin de mettre en évidence le fait que les chiffres représentent des personnes, c'est-à-dire les femmes qui ont survécu à la violence et les travailleuses des refuges. Dans l'ensemble, 242 maisons d'hébergement de tous les coins du pays ont répondu à notre enquête. Les travailleuses avaient été invitées à signaler les trois problèmes les plus critiques et les plus urgents qu'elles ont eu à affronter: 60 % ont mentionné les moyens de faire face efficacement aux problèmes de plus en plus complexes des clientes, 51 % ont parlé de l'impuissance ressentie quand on est incapable d'agir sur les causes systémiques des problèmes affrontés par les clientes, et 46 % se sont plaintes de l'insuffisance de leur rémunération.

Les travailleuses des refuges ont également été invitées à dire ce qu'elles choisiraient si elles avaient la possibilité de changer une seule chose pour améliorer la vie des femmes victimes de violence et de leurs enfants. Les quatre réponses les plus fréquentes étaient les suivantes: un logement abordable et sûr, un système judiciaire complet pouvant réagir rapidement, un revenu et un soutien social adéquats et des services complémentaires et continus. Voici le commentaire d'une travailleuse:

Il est vraiment dur de constater à quel point le système use les femmes, surtout à un moment où elles doivent affronter tant d'obstacles qu'elles sont très tentées de renoncer. C'est la raison pour laquelle c'est tellement important pour nous: chaque femme devrait être persuadée qu'elle a une chance de s'en tirer.

Effectivement, nous devons faire en sorte que chaque femme ait une chance de s'en tirer. À cette fin, nous devons faire plus que traiter les symptômes de la violence envers les femmes. Nous devons faire un effort concerté pour réaliser des changements systémiques. À cet égard, une pratique prometteuse consisterait à mettre en oeuvre un plan d'action national sur la violence envers les femmes. À l'heure actuelle, le Canada n'a aucune stratégie globale de lutte contre cette violence. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait immédiatement lancer une enquête publique nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées. Le plan d'action national de lutte sur la violence envers les femmes doit se fonder sur les résultats de cette enquête. Par conséquent, le plan d'action conçu particulièrement pour les femmes autochtones servira de base au plan d'action national du Canada.

Des plans d'action nationaux peuvent donner lieu à un cadre de renforcement des systèmes qui réagissent à la violence envers les femmes. Ils favorisent la collaboration entre tous les ordres de gouvernement, la société civile, les survivantes et les premiers intervenants. En avril 2014, le Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes a organisé une réunion entre 26 femmes représentant différents secteurs du mouvement de lutte contre la violence faite aux femmes afin de commencer à établir un projet de plan d'action national canadien sur la violence envers les femmes. Ce travail est en cours. Nous espérons sincèrement que tous les partis politiques fédéraux s'engageront à élaborer et à mettre en oeuvre un tel plan d'action dans le cadre de leur campagne électorale de 2015.

• (0905)

De même que de nombreux partenaires, notre réseau croit qu'un plan d'action constitue une pratique prometteuse parce qu'il permettra d'assurer la cohérence des politiques et des lois entre les différentes administrations et à l'intérieur de chacune, de favoriser des approches cohérentes pour prévenir et combattre la violence envers les femmes, de rechercher collectivement les solutions les plus efficaces, d'obtenir l'engagement des décideurs envers une approche pancanadienne concertée à volets multiples, et de mettre en place, à l'intention des survivantes, des services et des systèmes efficaces respectueux de la diversité.

Pour que le plan d'action canadien puisse aboutir à des changements à long terme, il doit comprendre, entre autres, de nouveaux engagements et des objectifs clairs, des mécanismes efficaces de prévention, des mécanismes d'intervention universels pour les survivantes, une révision des mécanismes judiciaires et des pratiques policières, la collecte de données fiables permettant d'améliorer le suivi et l'évaluation ainsi que des ressources humaines et financières suffisantes pour appuyer ces mesures.

Enfin, le processus d'élaboration du plan d'action national canadien doit comprendre des consultations avec tous les intervenants, y compris les travailleuses de première ligne et les survivantes, une participation directe et sérieuse des intervenants non gouvernementaux et un mécanisme officiel leur assurant une participation permanente à la mise en oeuvre, un leadership de haut niveau et des mesures de responsabilisation de tous les ordres de gouvernement, des objectifs clairement définis et des calendriers d'exécution pour mesurer les progrès accomplis par rapport à des données de base détaillées ainsi que des ressources humaines et financières suffisantes pour appuyer ces processus.

Nous pouvons tirer des enseignements des réalisations de l'Australie qui a annoncé un plan d'action national sur la violence envers les femmes au terme d'un processus d'élaboration de deux ans auquel a participé un groupe représentatif d'intervenants. Le plan australien couvre une période de 12 ans répartie entre quatre plans triennaux. Nos collègues du réseau australien de refuges ont noté qu'une importante partie de ce travail a été rendue possible grâce à l'appui des deux partis fédéraux et à la collaboration des États et des territoires. Ils estiment que, pour la toute première fois, il y a en Australie un plan national appliqué aussi bien à l'échelle fédérale qu'au niveau des États et des territoires avec des politiques cohérentes fondées sur la compréhension de la violence fondée sur le sexe.

Tout en préconisant l'adoption d'un plan d'action national efficace sur la violence envers les femmes en tant que pratique prometteuse, nous ne saurions trop insister sur l'importance de vastes consultations avec les intervenants aussi bien au stade de l'élaboration qu'à celui de la mise en oeuvre.

Je vous remercie.

[Français]

La présidente: Je vous remercie, madame Martin.

Je cède maintenant la parole à Mme Tygesen pour 10 minutes.

[Traduction]

Mme Sharlene Tygesen: Je remercie les membres du comité. Je vous suis reconnaissante de m'avoir donné la possibilité de m'adresser à vous pour vous parler de mon expérience comme survivante de la violence envers les femmes, comme travailleuse de première ligne, comme dirigeante d'un refuge pour les femmes victimes de violence et leurs enfants et comme personne ayant

consacré près de 30 ans à la lutte pour mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants.

Je m'appelle Sharlene Tygesen. Je suis la directrice générale de l'Ernestine's Women's Shelter de Rexdale, en Ontario. Le refuge Ernestine a été créé en 1983 par des membres de la communauté qui ont jugé que leur localité avait besoin d'un endroit sûr pour accueillir des femmes ayant fui un partenaire violent avec leurs enfants. Depuis, le refuge a aidé plus de 5 000 familles qui avaient un besoin critique et immédiat de services. Je crois pouvoir dire sans fausse modestie que je connais bien la violence familiale et les abus commis par des partenaires intimes.

Je suis vraiment très heureuse d'avoir l'occasion de mettre mon expérience à votre disposition. J'espère que, dans le cadre de votre étude, vous continuerez à quitter les sentiers battus pour écouter les organisations de première ligne telles que le refuge Ernestine. À cet égard, le mot-clé, c'est écouter. Si vous voulez bien écouter, vous comprendrez rapidement que vous ne trouverez pas beaucoup de renseignements nouveaux ou révolutionnaires.

Je peux vous raconter beaucoup d'histoires, en commençant par la mienne, pour vous faire comprendre ce que sont la violence et les sévices. Je peux vous entretenir de toutes les familles qui sont venues demander aide et refuge dans notre seule maison. Notre refuge n'est que l'un des 13 que vous trouverez dans la région métropolitaine de Toronto ou des quelque 593 que compte le pays. Si je commençais à vous raconter l'histoire de chacune des 3 300 femmes et de chacun des 3 000 enfants qui vont se réfugier chaque jour dans les maisons d'hébergement du pays, je pourrais vous parler sans interruption pendant plus de quatre jours. Le plus triste dans cette affaire, c'est que je n'aurais rien à dire à votre comité qu'il n'ait déjà entendu sous une forme ou une autre ailleurs.

La gravité de la violence faite aux femmes et aux enfants est bien connue. Elle est indiscutable et a fait l'objet de nombreuses recherches. Une femme sur trois a été battue, a été forcée à accepter des relations sexuelles ou a été autrement brutalisée au cours de sa vie. Chaque seconde, au Canada, il y a une femme qui connaît une forme de violence sexuelle. Parmi les femmes autochtones, 80 % ont été victimes d'agressions et de sévices. Les femmes handicapées sont 150 fois plus susceptibles que les femmes sans handicap d'être victimes d'une agression sexuelle ou de sévices.

Au Canada, une femme ou deux sont assassinées chaque semaine par un partenaire ancien ou actuel. Chaque année, jusqu'à 360 000 enfants sont exposés à des scènes de violence familiale. Les enfants témoins de telles scènes présentent souvent des taux élevés de dépression, d'agressivité, de délinquance et d'autres problèmes émotionnels.

Les femmes sont trois fois plus susceptibles que les hommes de subir des blessures physiques par suite de la violence de leur conjoint et cinq fois plus susceptibles d'avoir besoin de soins médicaux. Quelque 98 % des victimes d'agression sexuelle n'ont aucune lésion physique visible. La violence envers les femmes et les filles prend des proportions épidémiques dans le monde. La violence est un important déterminant de la santé et du bien-être des femmes. Les dépenses de santé attribuables à la violence envers les femmes s'élèvent à plus de 1,5 milliard de dollars par an au Canada. En Ontario seulement, 500 femmes et enfants ont été assassinés depuis 1991. Pendant combien de temps allons-nous raconter toutes ces histoires? Avons-nous vraiment besoin de ressasser tout cela encore et encore?

Le présent gouvernement a lancé une audacieuse initiative pour améliorer la vie des femmes et des enfants partout dans le monde. Elle a pour titre « Sauvons chaque femme, chaque enfant: un objectif à notre portée » et a été annoncée en fanfare avec une fierté tout à fait justifiée. Il est vraiment triste pour les organisations qui doivent affronter les réalités quotidiennes de la violence et des abus de constater que le gouvernement prend systématiquement des mesures délibérées pour mettre la sécurité hors de la portée de bien des femmes et des enfants.

Cette situation perdure depuis 2006, année au cours de laquelle le budget de Condition féminine Canada a été réduit de 40 % tandis que 12 de ses 16 bureaux étaient fermés. En même temps, le gouvernement a modifié les règles de financement de façon à exclure tout particulièrement les organisations qui, à son avis, s'occupent de défense des droits, ce qui a entraîné le retrait du financement de l'Association nationale Femmes et Droit, ressource juridique vitale des femmes, qui a donc dû fermer ses portes. Ne nous leurrions pas: nous ne pouvons pas changer notre société pour le mieux, nous ne pouvons pas nous débarrasser des horribles coûts de la violence et des abus sans déployer des efforts pour obtenir la reconnaissance des droits des femmes et des enfants.

Malgré les appels répétés des groupes féminins, des Premières Nations et des dirigeants provinciaux, le présent gouvernement a également refusé d'ouvrir une enquête sur les 1 200 femmes autochtones disparues ou assassinées depuis 1970. Nous ne pouvons pas espérer répondre aux besoins complexes de communautés vulnérables comme celles des Premières Nations sans faire une étude honnête et transparente des causes et des effets socioéconomiques de la violence et des abus.

Le présent gouvernement a éliminé le programme national de garderies que des gouvernements précédents avaient mis des années à négocier avec les provinces. Le manque d'accès à de bonnes garderies joue un rôle critique dans le retour des femmes à une relation de violence et les prive de la possibilité de réaliser l'autonomie financière. Il fait également courir des risques aux enfants en les obligeant à revenir dans un milieu dangereux et malsain par suite de l'absence de choix abordables.

●(0910)

Il n'existe aucun équivalent fédéral du programme ontarien des Services d'intervention auprès des partenaires violents, qui utilise les ressources du système judiciaire pour trouver les cas de violence, intervenir, tenir les agresseurs responsables de leurs actes et imposer des séances obligatoires de soutien psychologique et d'éducation. L'approche fédérale consiste plutôt à assimiler les femmes brutalisées aux victimes d'actes criminels au lieu de reconnaître que la violence exercée contre elles est fondée sur le sexe.

Tandis que le présent gouvernement dépense des millions de dollars à l'étranger, nous ne faisons pas grand-chose pour affronter les coûts humains et financiers de la violence et des abus dans notre propre société.

Votre propre ministère de la Justice a conclu, dans une étude publiée en 2012, que le coût économique total de la violence familiale s'élève à 7,4 milliards de dollars par an. C'est un montant qui dépasse l'entendement. Nous n'aurions besoin que d'une toute petite fraction de cette somme pour faire des changements efficaces et durables dans le pays. Les motifs humains et économiques d'agir sont évidents. Qu'est-ce qui empêche donc le gouvernement fédéral de prendre des mesures décisives pour orienter le Canada et le monde vers la fin de la violence et des abus?

J'ai quelques recommandations à formuler en vue de l'élaboration d'un plan d'action national. Je suis heureuse de vous faire part du résultat de mes réflexions, mais je suis sûre que vous avez déjà entendu ce que je m'appête à vous dire. En fait, l'Ontario Association of Interval and Transition Houses a présenté presque exactement les mêmes conclusions dans son rapport de 2013 en faveur d'un plan d'action national sur la violence envers les femmes.

Je recommande que le gouvernement fédéral prenne la direction d'un effort conjoint avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones pour combattre la violence et les abus.

Je recommande, dans le cadre de cet effort, que le gouvernement fédéral veille à ce que tous les ordres de gouvernement continuent à profiter des conseils et de l'expertise des survivantes, des refuges et des organisations communautaires.

Je recommande que le présent gouvernement fédéral reconnaisse la réalité sexospécifique de la violence familiale et des sévices infligés par les partenaires intimes ainsi que l'inégalité du rapport de forces entre hommes et femmes.

Je recommande que le présent gouvernement reconnaisse que la violence fondée sur le sexe est une forme de discrimination et de violation des droits de la personne des femmes et des enfants.

Je recommande que le gouvernement, de concert avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, mette en oeuvre des stratégies claires pour aider les collectivités à prévenir les différents genres de violence et à les combattre.

Je recommande que le présent gouvernement ouvre une enquête sur les causes et les effets de la violence familiale dans les collectivités autochtones et les autres collectivités vulnérables et, en particulier, sur les causes et les solutions dans le cas des femmes autochtones disparues et assassinées.

Je recommande que le présent gouvernement, de concert avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, prenne des initiatives pour affronter les facteurs socioéconomiques qui contribuent à la violence envers les femmes et, en particulier, l'éducation, le logement, la parité salariale et les services socialisés de garde d'enfants.

Je recommande que le présent gouvernement définisse clairement des objectifs, des délais et des résultats précis pour mesurer les progrès accomplis.

Enfin, je recommande que le présent gouvernement réserve des ressources humaines et financières suffisantes pour mettre en oeuvre un plan d'action national.

Encore une fois, je voudrais vous exprimer ma reconnaissance pour m'avoir invitée et m'avoir donné l'occasion de vous faire part de mon expérience et de mes recommandations.

●(0915)

La présidente: Merci beaucoup, madame Tygesen.

[Français]

C'est maintenant au tour de Mme Ward, pour 10 minutes.

[Traduction]

Mme Lynn Ward (directrice générale, Armagh House): Merci, madame la présidente et membres du comité, de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je voudrais préciser tout d'abord que je désignerai Armagh House simplement par son nom dans le reste de mon exposé.

Certains d'entre vous se demandent peut-être: C'est quoi Armagh? Eh bien, Armagh n'est pas un refuge, c'est une maison, une maison de seconde étape pour les femmes et les enfants victimes de violence familiale. Pour vous donner une idée de l'environnement matériel dans lequel nous aidons les victimes de violence, je vous dirai qu'Armagh se trouve à Mississauga dans une maison rénovée des années 1920.

J'aimerais vous donner quelques faits importants concernant Armagh. La maison se compose de neuf logements ou appartements distincts d'une superficie s'échelonnant entre 300 et 600 pieds carrés. Les appartements sont indépendants les uns des autres, et leurs locataires paient un loyer, comme pour tout autre logement, sauf que le loyer est proportionné à leur revenu.

Chaque pensionnaire peut rester à Armagh pendant une période maximale d'un an. À l'heure actuelle, Armagh est le seul établissement pouvant aider les femmes et les enfants de la région de Peel qui quittent un refuge d'urgence.

Il est clair que la région a besoin d'Armagh puisque, dans une période de 18 mois, nous avons eu 110 renvois concernant des femmes et des enfants dans le besoin, alors que nous ne pouvons accueillir que 21 familles dans une telle période. Nous pouvons loger simultanément jusqu'à 40 femmes et enfants. Nous recevons souvent des renvois des régions de Milton et d'Oakville parce que ces villes n'ont aucune maison de seconde étape pouvant accueillir ces femmes au terme de leur séjour dans un refuge d'urgence.

Tous ces détails montrent qu'Armagh est nécessaire, mais ne disent pas de quelle façon nous avons rénové le bâtiment pour en faire une maison d'accueil pour des familles ayant besoin d'un environnement sûr et protecteur afin de poursuivre leur lutte pour l'indépendance et de surmonter les multiples obstacles qu'elles doivent affronter pour échapper à la violence.

Je voudrais vous présenter un bref historique d'Armagh pour vous donner une idée de notre point de départ et de notre objectif. Armagh a été créé en 1991 comme option de logement de seconde étape pour les femmes et les enfants qui quittent les refuges locaux. Même si, dans le passé, les femmes étaient envoyées à Armagh par les refuges, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Nous accueillons maintenant les femmes que nous renvoie la Société locale d'aide à l'enfance et, plus particulièrement, l'équipe chargée de la violence familiale. Le besoin d'un endroit comme Armagh ne fait qu'augmenter, mais le rôle de notre établissement va bien au-delà de celui d'un simple logement.

Que fait Armagh de plus qu'offrir un logement? Nous avons pour but de faire évoluer ces femmes afin qu'elles puissent affronter le défi qui les attend après avoir échappé à un foyer violent. Notre premier objectif est d'assurer la sécurité des femmes et de leurs enfants lorsqu'ils commencent à réintégrer la collectivité. Nous les aidons aussi au niveau personnel en renforçant leur estime de soi pour leur permettre d'échapper au cycle du retour à des relations violentes. Nous aidons aussi ces femmes et leurs enfants à se débarrasser des effets de la violence grâce à des conseils et à un soutien psychologique et les orientons vers différents services pouvant répondre à leurs besoins juridiques, sociaux et financiers.

Nous atteignons ces objectifs grâce aux nombreux programmes offerts à Armagh. Voici quelques exemples de nos programmes et de la portée des sujets qu'ils abordent: élaboration de plans de sécurité pour apaiser les inquiétudes des femmes aussi bien dans l'immédiat qu'à leur retour dans la collectivité, soutien parental des femmes accompagnées d'enfants avec consultations de santé publique au besoin, présentation de demandes de soutien du revenu pour les

nombreuses femmes sans moyens qui n'ont pas fait d'études ou ne savent pas comment procéder, aide à l'obtention du statut d'immigrant au besoin, soutien juridique et présentation de demandes d'aide juridique, soutien au cours d'un procès, aide psychologique et conseils sur place en groupe ou sur une base individuelle.

Je voudrais aborder quelques autres points. En 2013, nous avons entrepris de produire un plan stratégique pour Armagh. Cela a constitué un moment décisif dans l'histoire de l'établissement. Le processus de planification stratégique a fait intervenir les membres volontaires du conseil d'administration, le personnel, les clients, les bailleurs de fonds, les donateurs et les partenaires communautaires. Ce processus fondé sur la collaboration a confirmé que les services d'Armagh suscitaient l'admiration dans la région de Peel et que les intervenants souhaitaient voir l'établissement étendre ses activités afin de répondre à la demande croissante des nombreux habitants de la communauté.

Nous avons défini les trois piliers suivants: établir les options d'expansion de la capacité et de conformité de l'établissement, préparer l'avenir en appuyant les enfants de nos clientes et aider celles-ci à bâtir un nouvel avenir.

En ce qui concerne les options d'expansion de la capacité et de conformité de l'établissement, il a fallu admettre que l'impact d'Armagh est en partie limité à cause de son emplacement, de sa taille et de l'âge du bâtiment. Nous avons l'intention de prendre de l'expansion à l'avenir en examinant les possibilités d'accroissement de la capacité dans les locaux actuels et dans d'éventuels locaux futurs. Cette initiative en est encore aux stades préliminaires. Elle fait l'objet de discussions à cause des besoins que connaît l'établissement actuel.

● (0920)

Pour ce qui est de préparer l'avenir en appuyant les enfants de nos clientes, il est généralement admis que la meilleure façon de rompre le cycle de la violence est d'appuyer et d'éduquer les enfants qui ont été témoins de violence familiale. Nous avons pour objectif d'établir un modèle complet de service pour les femmes et les enfants qui résident à Armagh. Ce modèle comprend des programmes et des partenariats de services communautaires axés sur l'éducation et les politiques d'appui parental afin de rompre le cycle de la violence.

Au cours du processus de planification stratégique, le soutien des enfants et des jeunes a été reconnu comme objectif hautement prioritaire. Compte tenu de cette lacune des programmes destinés à nos clientes, nous sommes en train de mettre au point un plan visant à les éduquer ainsi que leur famille de façon à répondre aux besoins qu'elles ont clairement exprimés. Nous avons absolument besoin d'un plan de cette nature pour les aider d'abord et avant tout à retrouver la santé, rétablir leur estime de soi et leur permettre en définitive d'accéder à l'autonomie.

Pour ce qui est d'aider les clientes à bâtir un nouvel avenir, les participants ont en grande majorité trouvé qu'Armagh constitue non seulement un refuge sûr pour les femmes, mais aussi le meilleur moyen pour elles de bâtir un nouvel avenir. Beaucoup de participants étaient d'avis que les femmes qui essaient de faire la transition vers une vie indépendante doivent affronter d'importants obstacles systémiques, et notamment les disparités économiques attribuables au manque de compétences professionnelles et de services accessibles de garde d'enfants, les obstacles linguistiques, la pénurie de logements abordables et les facteurs culturels tels que l'isolement social.

En conclusion, je dirais qu'Armagh a une influence positive sur la vie des femmes et des enfants dont la vie a été marquée par la violence. De quelle façon? Armagh leur donne les moyens de se refaire avant de réintégrer la communauté, souvent pour la première fois de leur vie.

Nous faisons partie du processus de reconstruction de ces victimes quand il s'agit de répondre à leurs besoins découlant des réalités de la violence. L'établissement de maisons de seconde étape dotées de programmes de soutien dans les collectivités qui n'en ont que peu ou pas du tout contribue à créer de la stabilité et à renforcer la prévention de la violence envers les femmes.

Une stratégie nationale devrait dépendre de la réalisation de stratégies et d'objectifs clairs et précis et comprendre des mesures d'évaluation du succès. Elle devrait reconnaître le degré supérieur de risque des femmes marginalisées, relier ce facteur à d'autres problèmes sociaux tels que l'itinérance, prendre en compte les effets de l'exposition des enfants, veiller à ce que les hommes et les collectivités contribuent aux solutions, prévoir des réactions efficaces du système judiciaire et comprendre un plan complet de prévention ainsi que des stratégies liées à des enjeux allant de l'éducation publique aux interventions auprès des victimes et des agresseurs.

Tous les ordres de gouvernement doivent travailler ensemble pour combler les lacunes des services et assurer le succès de la stratégie.

Nous sommes fiers de ce que nous avons réalisé en donnant aux femmes et à leurs enfants les meilleures occasions possibles de surmonter les effets dévastateurs de la violence, de résister au passé, d'affronter le présent, de préparer l'avenir et de mener une vie exempte de violence.

J'espère que les renseignements que je vous ai présentés vous seront utiles dans votre étude. Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé. Je serai maintenant heureuse de répondre à vos questions.

• (0925)

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup, madame Ward.

C'est maintenant la période des questions.

Madame Truppe, vous avez la parole pour sept minutes.

[Traduction]

Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC): Merci, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins et les remercie des renseignements qu'elles nous ont présentés.

Notre étude porte sur les pratiques exemplaires et les pratiques prometteuses, c'est-à-dire les choses que votre organisation a faites, les projets que vous avez réalisés et qui peuvent aider d'autres. Vous avez parlé de multiples initiatives que vous aimeriez prendre, mais ce ne sont pas nécessairement des pratiques exemplaires ou prometteuses. Comme vous dirigez des organisations admirables, j'espère bien trouver chez vous de grandes réalisations dont nous pourrions nous servir comme modèles pour d'autres organisations.

Je voudrais également faire une mise au point.

Sharlene, vous avez parlé du financement de Condition féminine Canada.

Je voudrais préciser que la réduction était attribuable à des économies administratives et n'avait pas touché le financement des projets. En 2007, Condition féminine a obtenu de nouveaux fonds

s'élevant à 10 millions de dollars pour augmenter le financement des programmes, qui est alors passé à 19 millions de dollars. Je tenais à donner ces précisions. De plus, 146 millions de dollars ont été attribués depuis 2007 aux programmes de lutte contre la violence envers les femmes et les filles.

J'ai maintenant quelques questions à poser au sujet des pratiques exemplaires.

Je vais peut-être m'adresser à Lise Martin en premier. Vous avez parlé du programme Walking the Path Together concernant les mesures de sécurité. Est-ce que cette initiative a abouti à une pratique exemplaire?

Mme Lise Martin: En fait, le programme lui-même constitue une pratique exemplaire. C'est un projet réalisé en Alberta à cause du très haut pourcentage de femmes autochtones dans les refuges de la province. Il était relié à l'outil d'évaluation du danger.

J'ai eu hier un entretien avec la directrice générale de l'Alberta Council of Women's Shelters. Elle m'a dit qu'elle a reçu un appel de la famille d'une femme autochtone qui avait utilisé l'outil d'évaluation du danger. Cela a eu une grande influence sur sa vie. Dans ses relations avec la police, elle s'est assurée que des accusations avaient été portées. Elle a recommencé à suivre des cours et à reprendre le contrôle de sa vie après avoir utilisé cet outil d'évaluation du danger.

Je répète que les responsables ont voulu développer ce projet et l'étendre à d'autres refuges, mais que leur demande a été rejetée.

Mme Susan Truppe: Était-ce une initiative de votre organisation, ou bien vient-elle d'un autre établissement où elle avait bien marché?

Mme Lise Martin: Non, c'est une initiative de l'Alberta Council of Women's Shelters.

Mme Susan Truppe: Vous avez également mentionné...

Mme Lise Martin: En fait, je pourrais vous donner beaucoup de détails sur ce projet.

Mme Susan Truppe: Très bien. Je vous remercie.

Vous avez également mentionné les sévices à long terme. Il y a des obstacles à surmonter pour obtenir l'aide des refuges. Je crois que vous avez parlé du projet Reducing Barriers.

Mme Lise Martin: Oui, c'est un projet réalisé en Colombie-Britannique.

Mme Susan Truppe: Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet? Quelles grandes réalisations ont découlé de ce projet? J'ai eu l'impression qu'il s'agissait aussi d'une initiative très intéressante.

Mme Lise Martin: Je pourrai donner quelques détails, après quoi mes collègues pourront peut-être en dire davantage... Je crois qu'il est notoire que les femmes victimes de violence ont souvent, à cause des sévices qu'elles ont subis, des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

Il peut être difficile pour les refuges d'accueillir ces femmes car, comme Sharlene l'a dit — en fait, je ne suis pas sûre qu'elle en ait parlé dans son exposé — il y a souvent un assez grand nombre d'enfants dans les refuges. Cela peut constituer un défi. Le projet consistait à affronter ce problème en adoptant une approche de réduction des méfaits et en donnant une formation adéquate aux travailleuses des refuges afin qu'il soit possible d'accueillir ces femmes. On a parfois besoin d'une infrastructure spéciale pour être vraiment en mesure d'appliquer une approche de réduction des méfaits. Les responsables ont donc développé une trousse d'outils qui a donné de bons résultats.

Mme Susan Truppe: Merci beaucoup.

Sharlene, je crois que vous avez mentionné les effets de la violence sur les enfants quand vous avez parlé de leur présence dans les refuges. Vous avez dit qu'Ernestine reconnaît ces effets et se soucie des droits des enfants. Y a-t-il une chose que votre organisation a faite qu'on pourrait considérer comme une pratique exemplaire pouvant servir de modèle à d'autres?

• (0930)

Mme Sharlene Tygesen: Nous avons fait beaucoup de choses différentes. Par exemple, nous sommes allées dans les écoles. Nous avons en fait constaté qu'il est beaucoup plus facile d'avoir accès aux écoles secondaires. Je ne sais pas si c'est parce que les enfants sont plus âgés et peuvent prendre des décisions. Quoi qu'il en soit, il n'est pas facile d'entrer dans les écoles primaires. Pourtant, nous aimerions bien pouvoir y aller.

Nous avons cependant des partenariats avec quelques bonnes écoles. Dans ces établissements, les directeurs et directrices sont les maîtres des lieux, de sorte que nous ne pouvons avoir accès aux écoles et parler aux enfants que s'ils sont d'accord. Même maintenant, nous ne pouvons aller que dans les classes de la 4^e à la 8^e année. Nous aurions bien voulu voir les enfants de la maternelle, des garderies et même les enfants plus jeunes. Il est important de commencer très tôt à leur parler et à les écouter s'ils ont été témoins de violence familiale. La majorité des pensionnaires de nos refuges sont des enfants. Voilà ce qu'il en est.

Mme Susan Truppe: Je suis bien d'accord. Plus ils sont jeunes, mieux ça vaut.

Mme Sharlene Tygesen: Absolument.

Nous avons un refuge de 32 lits avec 14 chambres à coucher. Nous avons donc 14 femmes et peut-être 18 enfants. Il nous arrive souvent d'aller au-delà de ces chiffres si c'est nécessaire.

Encore une fois, essayer d'obtenir la participation des hommes au travail que nous faisons est vraiment... Je crois que l'environnement est en train d'évoluer...

Mme Susan Truppe: Oui, c'est vrai.

Mme Sharlene Tygesen: ... par rapport à ce que j'ai connu. Il n'y a pas de doute que nous avons davantage besoin maintenant d'associer des hommes au travail que nous faisons.

Mme Susan Truppe: Par l'entremise de Condition féminine, nous avons financé des projets destinés à associer des hommes et des garçons. C'est essentiel.

Mme Sharlene Tygesen: Oui.

Mme Susan Truppe: Je suis bien d'accord avec vous.

Je crois que vous avez raison. L'environnement évolue. De plus en plus de gens en conviennent. Il est nécessaire d'associer les hommes à ce travail parce qu'ils doivent être au courant de ce qui se passe pour protéger les filles et les femmes.

La présidente: Je vous remercie.

Mme Susan Truppe: Merci. Les sept minutes passent très vite.

Des voix: Oh, oh!

La présidente: Oui.

[Français]

Je vous remercie, madame Truppe.

Madame Ashton, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie aussi nos témoins de leur présence au comité aujourd'hui. Nous avons entendu de nombreux experts du domaine et un certain nombre de survivantes.

Je voudrais particulièrement souligner à quel point nous sommes heureux d'entendre celles d'entre vous qui sont aux premières lignes. J'ai fait partie pendant quelques années du conseil d'administration de notre refuge local pour femmes. J'ai donc pu constater en personne l'immense engagement dont vous faites preuve et la mesure dans laquelle notre société compte en permanence sur votre travail. Je vous remercie de votre dévouement. Nous vous sommes reconnaissants d'être venues nous faire profiter de votre expérience.

J'avais toute une série de questions à poser sur différents sujets, mais je crois que beaucoup d'entre nous, aussi bien dans cette salle que partout dans le pays, ont été choqués et attristés par le meurtre de Zahra Abdille et de ses enfants à Toronto, il y a quelques jours. Je me demande si vous pouvez, toutes trois, nous parler de votre expérience de cas semblables de femmes piégées dans des situations où elles n'ont accès ni à un logement ni à des services juridiques.

Même si nous avons des refuges qui font tout ce qu'ils peuvent, il y a beaucoup d'autres problèmes qui aggravent la victimisation des femmes, notamment dans les communautés d'immigrants et les communautés racialisées qui n'ont pas accès à des services adaptés. Comment pouvons-nous faire le lien entre ce qu'il faut faire pour affronter ces problèmes complexes et les mesures que nous voulons voir le gouvernement fédéral prendre à cet égard?

Madame Tygesen, vous pouvez peut-être commencer. Nous entendrons ensuite Mme Martin et Mme Ward.

Mme Sharlene Tygesen: Je vais essayer de faire la synthèse de tout ce que vous avez demandé. Je suis au courant de ce qui s'est passé cette semaine à Toronto, mais je ne connais pas tous les détails. L'affaire est probablement très semblable à de nombreux autres cas de femmes qui rentrent chez elles. Les refuges prennent certaines mesures lorsqu'une femme revient au foyer familial, surtout si elle a des enfants. Dans ce cas, nous avertissons les services de protection de l'enfance quand la femme décide de rentrer. Elle peut avoir beaucoup de raisons de le faire. Bref, si elle décide de retourner à son foyer, nous en informons les services compétents pour qu'ils s'en occupent. Il y a beaucoup de cas de ce genre.

Nous en avons eu un à notre refuge. Bien sûr, aucun membre du personnel ne veut voir des incidents de ce genre. Peu importe tout ce qu'on a mis en place et tout ce qu'on a réalisé, peu importe les mesures de sécurité qu'on a prises et tout ce qu'on veut faire, si le partenaire veut tuer la femme, il va le faire. C'est la réalité. S'il est déterminé, il trouvera toujours un moyen.

Dans ce cas, beaucoup des systèmes en place ont laissé tomber cette femme. Nous avons un système judiciaire et un appareil policier. Il y a tous ces groupes différents qui travaillent parfois d'une façon très fragmentée, sans collaboration qui leur permette de se tenir au courant de ce qui se passe. On croit souvent que les travailleuses des refuges détestent les hommes, cherchent à les empêcher de voir leurs enfants et essaient de briser les familles. Ce n'est pas vrai. J'aurais bien voulu que les gens se renseignent mieux sur ce que nous faisons. Par conséquent, il est vraiment difficile pour nous d'essayer de travailler avec des gens qui pensent cela de nous. Nous n'exagérons pas lorsque nous disons à quelqu'un qu'une femme est en danger, lorsque nous appelons un organisme pour l'avertir qu'une femme court de grands risques, que nous nous inquiétons de telle et telle chose et que nous craignons une catastrophe. Cela s'est produit chez nous dans un cas particulier.

Notre cliente s'était présentée au tribunal. Nous avons demandé aux responsables d'interdire temporairement l'accès à l'enfant jusqu'à ce qu'on ait pris des mesures pour calmer le père et apaiser sa colère. Ils n'ont pas écouté. L'homme a donc réussi à la trouver dans notre refuge. Lorsque cela se produit, nous sommes obligés de la déménager car elle n'est plus en sécurité chez nous. Souvent, l'homme retrouve la femme dans son refuge non parce qu'il a fait des recherches, mais parce que les autorités lui ont communiqué le renseignement.

Bref, au tribunal, un juge a décidé que l'homme avait le droit de savoir où son fils se trouvait et lui a donc donné notre adresse. Nous devons alors nous hâter de la déplacer et d'envoyer l'enfant dans une autre école. Ce sont les choses qui se produisent. La femme va donc dans un autre refuge et, encore une fois, le tribunal décide: « Non, il a un droit d'accès. Il peut venir chercher son enfant dans votre maison. » C'est exactement ce que l'homme a fait. Ensuite, il a tué sa femme à coups de poignard devant les enfants.

Vous pensez peut-être qu'il est maintenant en prison. Eh bien, il ne l'est plus. Il a été libéré après avoir purgé une peine de quatre ans. Je ne sais pas si quelque chose se fait dans les établissements fédéraux quand l'homme est en prison. Il est maintenant en liberté. Comment faire pour s'assurer que les femmes qu'il abordera seront en sécurité?

Au niveau provincial, nous avons les programmes d'intervention auprès des partenaires violents, mais ils n'ont fait l'objet d'aucune évaluation. Nous ne savons pas du tout si ces programmes qui coûtent très cher sont efficaces. Comment savoir s'ils marchent? Comment mesurer le résultat? Que faut-il faire dans ce cas?

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Je me suis probablement écartée un peu.

● (0935)

Mme Niki Ashton: Vous nous avez parlé de votre expérience.

Il ne me reste plus qu'une minute. Mme Martin aura peut-être quelque chose à ajouter.

Mme Lise Martin: Je crois que Sharlene a répondu parfaitement. Souvent, la meilleure façon de comprendre consiste à écouter les travailleuses des refuges parler d'exemples concrets montrant que les services doivent être complémentaires et continus. Beaucoup trop

souvent, il n'y a pas de concertation et de coordination. Nous devons vraiment faire quelque chose à ce sujet.

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

Je cède maintenant la parole à Mme Ambler pour sept minutes.

[Traduction]

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je voudrais vous remercier toutes trois non seulement de votre présence au comité aujourd'hui, mais de tout le travail que vous faites dans votre communauté pour aider les femmes et leurs enfants. Nous vous en sommes vraiment reconnaissants. Vous nous avez donné beaucoup de renseignements utiles pour notre étude.

Lynn, je voudrais raconter à mes collègues de quelle façon je vous ai rencontrée et comment j'ai appris l'existence d'Armagh House. Au cours de la campagne électorale de 2011, j'ai frappé à la porte d'Armagh House en faisant ma tournée dans la circonscription, comme toute bonne candidate. Je voulais savoir qui vivait là et si les résidents comptaient voter. Je voulais leur parler. La personne qui a répondu à la porte a été très laconique et a refusé de me dire qui vivait là. J'ai trouvé cela étrange. C'était une si grande et belle maison. De toute évidence, il y avait des gens qui vivaient là. Je peux donc vous dire que vos gens sont vraiment très discrets...

Même si la maison se trouvait dans une rue d'un vieux quartier tout à fait ordinaire, elle était un peu à l'écart. Cela a piqué ma curiosité. Comme vous le savez, il n'y a pas de grande enseigne. Nous avons eu un entretien peu après, au cours duquel j'ai appris quel bon travail vous faites là. Je voulais vous remercier pour cela. Nous voilà ici, trois ans et demi plus tard. Maintenant que je sais ce qui se passe dans cette maison de seconde étape, je suis heureuse qu'elle existe et qu'elle aide des gens de votre communauté et de votre quartier. Merci encore pour tout votre travail.

J'avais beaucoup de questions à poser, mais je vais commencer par une chose très immédiate que vous faites très bien, je le sais. Il s'agit de votre objectif de renforcer la sécurité des femmes qui vivent à Armagh. Que faites-vous pour cela? Quel soutien leur offrez-vous? Qu'est-ce qui marche et qu'est-ce qui ne marche pas?

● (0940)

Mme Lynn Ward: Pour commencer, nous faisons une évaluation des risques dès l'arrivée d'une femme à Armagh. Ainsi, nous savons à quels dangers elle est exposée quand elle vient d'un refuge d'urgence ou lorsqu'elle nous est envoyée par l'équipe chargée de la violence familiale de la Société d'aide à l'enfance.

Mme Stella Ambler: Comme dans le cas dont Mme Martin nous a parlé?

Mme Lynn Ward: Oui.

Toutefois, nous constatons que le degré de sécurité change lorsque nos pensionnaires participent à un processus judiciaire de garde, d'accès ou de pension alimentaire. Par conséquent, nous révisons nos plans de sécurité de concert avec les intéressées à différentes étapes du processus judiciaire. La raison, c'est que les hommes ont souvent une attitude hostile, demandent à voir leur enfant, appellent leur femme ou la harcèlent. Ils essaient souvent de la retrouver.

Mme Stella Ambler: Il est évident que les membres de votre personnel sont formés et équipés pour affronter ces situations.

Mme Lynn Ward: Oui, nous leur donnons régulièrement de la formation dans le cadre de nos pratiques exemplaires. Le perfectionnement professionnel demeure un impératif. Nous cherchons à les tenir au courant des nouveaux outils et des nouvelles technologies, et nous nous efforçons de les mettre en oeuvre.

Mme Sharlene Tygesen: Puis-je ajouter quelque chose à ce sujet?

Mme Stella Ambler: Oui.

Mme Sharlene Tygesen: Je pensais justement aux nouvelles technologies... Parfois, elles compliquent sérieusement notre tâche. Depuis peu, nous avons ce qu'on appelle les applis. Google développe son système Google Maps et, tout à coup, notre adresse est en ligne. Je suis sûre que ce n'est pas trop difficile d'éviter cela, mais c'est quasiment impossible de savoir à qui s'adresser chez Google ou ailleurs pour faire disparaître notre adresse. Avec ces applis, nous avons eu un cas où un partenaire a trouvé la femme parce qu'il a pu avoir accès à tous ses renseignements grâce à son téléphone portable et au GPS qu'il contient.

Par conséquent, chaque fois que ces nouvelles technologies... Personne ne pense aux effets qu'elles peuvent avoir sur la sécurité d'une femme. Il y a ensuite d'autres applis qui paraissent... De l'autre côté, nous cherchons des moyens de protéger les femmes. Quand elles arrivent, nous leurs parlons. Nous avons en fait des formulaires. Nous leur demandons de faire telle et telle chose sur leur téléphone portable. Je voulais juste mentionner cette question relative aux nouvelles technologies.

Mme Stella Ambler: C'est une excellente observation. Je vous en remercie. Nous n'avions pas entendu parler de cet aspect. Bien sûr, il y a l'iCloud familial et tout le reste...

Mme Sharlene Tygesen: Ça ne s'arrête jamais.

Mme Stella Ambler: C'est exact. Merci.

Mme Lynn Ward: J'aimerais simplement ajouter une chose au sujet du plan de sécurité et du processus judiciaire. Lorsque les femmes sont en procès, soit dans le système pénal soit au tribunal de la famille, le juge les oblige souvent à donner leur adresse. Nous trouvons que c'est un grand problème compte tenu de ce que nous faisons et de ce que nous préconisons pour assurer la protection des femmes.

Mme Stella Ambler: C'est bon à savoir. Je vous remercie. Je crois que nous avons tous pris note de ce point.

Je voudrais vous demander, de même qu'à Sharlene, quel pourcentage des femmes que vous accueillez dans votre refuge ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie par suite de la violence qu'elles ont subie.

• (0945)

Mme Sharlene Tygesen: Je dirais encore une fois que l'environnement est en train de changer. Je ne crois pas que ce soit nécessairement un fait nouveau. Comme je travaille dans ce domaine depuis 1991, je ne pense pas que ce soit un nouveau problème. C'est simplement que nous en sommes plus conscients. Le public est un peu plus sensibilisé au sujet, de sorte que les gens hésitent un peu moins à en parler.

Nous essayons très fort d'appliquer un modèle de réduction des méfaits. Lise aussi a dit que les gens s'inquiètent souvent d'un tel modèle à cause de la présence d'enfants dans les refuges, mais il ne faut pas oublier que lorsque ces femmes sont chez elles, leurs enfants y sont aussi. Par conséquent, en travaillant sur la base d'un modèle de ce genre...

Mme Stella Ambler: Parlons-nous de dépression, des troubles ressentis après l'accouchement...

Mme Sharlene Tygesen: Oui, tout cela.

Mme Stella Ambler: ... de trouble bipolaire et d'affections du même genre?

Voyez-vous tout cela vous aussi, Lynn?

Mme Lynn Ward: Oui, nous commençons à voir des cas un peu plus souvent.

Mme Stella Ambler: Je vous remercie.

Je voudrais vous parler du renforcement de l'estime de soi. Vous l'avez mentionné d'une façon particulière. De quelle façon cela est-il utile? Est-ce vraiment nécessaire?

Mme Lynn Ward: Nous avons mis en oeuvre un programme. De plus, nous avons lancé un programme à temps partiel pour les enfants et les jeunes grâce aux fonds que nous avons recueillis cette année. Par exemple, nous faisons venir un chien de thérapie spécialement dressé qui joue avec les enfants. Ils lisent des livres, qui parlent souvent de sécurité, de leurs sentiments et de leurs émotions. Tout cela les incite à parler de leur situation, ce qui nous permet d'aborder la question de la sécurité. C'est ce que nous avons tout juste commencé à mettre en oeuvre. Jusqu'ici, c'est un succès.

La présidente: Vous me rendez la tâche très difficile parce que j'hésite beaucoup à vous interrompre. Merci beaucoup.

[Français]

C'est vraiment intéressant. C'est difficile pour moi de vous interrompre.

Madame Duncan, vous avez la parole pour sept minutes.

[Traduction]

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins pour leur temps et leurs efforts de ce matin. Mais, ce qui est plus important, je voudrais vous remercier de ce que vous faites pour sauver des vies tous les jours. Sharlene vit dans ma circonscription. Nous sommes fières de travailler ensemble. Je vous remercie toutes très sincèrement.

Je voudrais vous poser une question et vous demander une simple réponse par oui ou par non. La ministre a publié un plan d'action pour contrer la violence familiale.

Madame Martin, avez-vous été consultée? Oui ou non?

Mme Lise Martin: Non, mais je ne suis pas au courant de... Parlez-vous d'un plan destiné en particulier aux femmes autochtones?

Mme Kirsty Duncan: Non.

Madame Tygesen.

Mme Sharlene Tygesen: Non.

Mme Kirsty Duncan: Madame Ward.

Mme Lynn Ward: Non.

Mme Kirsty Duncan: Je vous remercie.

Je vais commencer par Mme Martin.

Au sujet de l'enquête auprès des travailleuses des refuges, vous avez mentionné un projet de plan d'action qui est actuellement en cours. Pouvez-vous nous parler des grands éléments que vous voudriez voir dans un plan d'action national? Quels seraient vos trois éléments les plus importants?

Mme Lise Martin: Nous croyons que ce plan devrait comprendre des mécanismes de prévention, des interventions en politique sociale, des interventions juridiques et des interventions au niveau des services. Ce sont les quatre grands domaines qu'il faudrait couvrir.

J'ai parlé dans mon exposé de ce que le plan d'action national devrait pouvoir faire, à notre avis. Nous estimons que le processus d'élaboration de ce plan est tout aussi important que le plan lui-même. Par conséquent, nous trouverions très décevant d'apprendre que c'est un fait accompli, même si le plan en soi est très bon. Nous ne voudrions pas apprendre tout à coup que le gouvernement a établi un plan d'action national parce qu'il est très important d'associer les intervenants au processus d'élaboration.

Mme Kirsty Duncan: Je vous remercie.

Madame Tygesen, vous avez parlé de l'association nationale et du droit. Pouvez-vous nous dire quels ont été les effets de la disparition de cet organisme et quelles en ont été les répercussions sur Ernestine...

Mme Lise Martin: Il s'agit de l'Association nationale Femmes et Droit.

Mme Kirsty Duncan: Oui, l'ANFD.

Mme Sharlene Tygesen: Il est important pour nous de comprendre les décisions et les rapports qui ont des répercussions juridiques sur les femmes. Nous ne sommes pas souvent consultées pour une multitude de choses, y compris ce qui arrive aux femmes dans le cadre du processus judiciaire.

Mme Kirsty Duncan: Pendant que j'étais au refuge, vous avez beaucoup parlé de GPS.

Mme Sharlene Tygesen: Oui.

• (0950)

Mme Kirsty Duncan: Vous avez parlé de la technologie et du fait que les hommes sont maintenant capables de retrouver les femmes. Croyez-vous que le gouvernement devrait faire des changements à cet égard?

Mme Sharlene Tygesen: Si les pouvoirs publics pouvaient revoir les lois et les politiques, si les lois pouvaient tenir compte de ces choses et comprendre des stratégies permettant de s'assurer que ces questions sont prises en compte... Il faudrait en fait tout considérer dans une optique de violence envers les femmes pour que chaque décision prise, chaque politique adoptée, chaque chose que les gens veulent discuter soit examinée dans cette optique et pour qu'on pense aux effets de chaque chose sur les femmes qui cherchent à fuir la violence et qu'on essaie de faire cesser cette violence.

Mme Kirsty Duncan: Vous avez dit qu'il y avait une différence entre les programmes du gouvernement ontarien et l'approche du gouvernement fédéral pour ce qui est de l'aide aux victimes. Est-ce exact?

Mme Sharlene Tygesen: Oui.

Mme Kirsty Duncan: Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Mme Sharlene Tygesen: J'ai parlé en particulier du programme ontarien des Services d'intervention auprès des partenaires violents, qui agit par l'intermédiaire des tribunaux, etc. Je ne sais pas ce que fait le gouvernement fédéral en cas de violence familiale. Je ne connais pas les mesures prises au niveau fédéral lorsqu'un agresseur sort de prison.

Au niveau provincial, il n'y a pas eu d'évaluation des Services d'intervention auprès des partenaires violents, de sorte que nous ne

savons pas si le programme a réussi. Nous ne savons pas si la violence a recommencé, si les femmes doivent fuir, si elles sont en sécurité, s'il y a un suivi et quelle forme prend ce suivi pendant que l'homme passe par les différentes étapes du programme.

C'est ce genre de choses.

Mme Kirsty Duncan: Je vous remercie.

Madame Martin, votre enquête auprès des travailleuses des refuges a révélé que le système judiciaire constitue un obstacle. Est-ce exact?

Mme Lise Martin: Oui.

Mme Kirsty Duncan: Qu'est-ce que cela signifie? Pouvez-vous nous en dire davantage?

Mme Lise Martin: Je préférerais laisser Sharlene et Lynn répondre à cette question. Ce sont elles qui doivent tous les jours affronter ces difficultés.

Il y a tout d'abord les délais judiciaires.

Mme Kirsty Duncan: Quels sont les effets de ces délais sur les femmes?

Mme Sharlene Tygesen: Les délais leur imposent de revenir à plusieurs reprises au tribunal. On entend constamment dire: « Oh, telle personne n'est pas là? Alors, revenez dans deux semaines. » Nous devons alors revenir, ce qui signifie que le mandat d'arrêt ou l'ordonnance du tribunal ne seront pas émis avant deux semaines.

Cela signifie aussi que nous ne pouvons pas faire les choses à temps pour assurer la sécurité de la femme.

Mme Lise Martin: Et cela les use psychologiquement.

Mme Sharlene Tygesen: Le système lui-même... Nous avons actuellement à Toronto un tribunal établi sur le modèle d'un tribunal de Buffalo, où les juges du côté pénal et du côté familial — il y en a deux — entendent les deux parties. C'est un tribunal chargé des affaires de violence familiale. Il écoute les deux parties. Ainsi, en étant au courant aussi bien de l'aspect pénal que de l'aspect familial, il est en mesure — du moins on l'espère — de prendre une décision plus éclairée au sujet de la sécurité de la famille et de la sécurité des enfants.

Ce tribunal existe depuis deux ou trois ans. Il y a cependant certaines difficultés que les responsables essaient de régler. Au départ, ses décisions n'étaient pas exécutoires, de sorte que je ne suis pas sûre qu'il y ait des volontaires prêts à dire: « Oui, je veux absolument avoir un juge d'assises et un juge du tribunal de la famille pour entendre mon histoire. » Lorsque les deux tribunaux étaient distincts, aucun ne savait ce que l'autre avait fait. C'était un problème.

Ensuite, quand vous parlez aux juges de la sensibilisation à la violence familiale, ils répondent qu'ils ne sont pas autorisés à s'instruire de ces choses. Je trouve cela étrange. Je ne comprends pas le processus.

[Français]

La présidente: Je vous remercie.

Madame Tygesen, vous parliez d'une pratique.

[Traduction]

C'est une chose dont vous avez entendu parler aux États-Unis, si j'ai bien compris.

Mme Sharlene Tygesen: Oui, c'était à Buffalo.

La présidente: Si vous disposez de plus de renseignements à ce sujet, je pense que nous devrions peut-être l'examiner. Croyez-vous qu'il puisse s'agir d'une pratique prometteuse permettant d'éviter de longs délais?

Mme Sharlene Tygesen: Oui, c'est certain.

La présidente: Je ne sais pas si cela peut s'appliquer au Canada — je ne dis pas que c'est le cas — mais si vous faites parvenir à notre greffière les renseignements dont vous disposez, nous pouvons voir s'il s'agit vraiment d'une pratique prometteuse.

[Français]

Madame Young, je vous cède la parole pour cinq minutes.

• (0955)

[Traduction]

Mme Wai Young (Vancouver-Sud, PCC): Merci beaucoup.

Je tiens à vous exprimer mes remerciements les plus sincères pour votre présence au comité aujourd'hui. Il y a une trentaine d'années, je travaillais dans le secteur est du centre-ville comme conseillère des jeunes et des familles autochtones. C'est quand l'une de mes protégées a été violée que j'ai décidé de devenir parent d'accueil. Je l'ai emmenée chez moi et, par la suite, j'ai accueilli sept autres enfants dans ma maison. Je voulais simplement vous donner une idée de mes antécédents.

Comme vous l'avez entendu, je ne dispose que de cinq minutes. J'aurais été enchantée de passer des heures avec vous. Mais, pour revenir à notre étude, nous avons tout juste effleuré la question du système judiciaire, qui est énorme à cause de sa complexité et de ses difficultés. J'ai eu affaire à ce système pour le compte des enfants, pour les faire sortir et pour beaucoup d'autres choses.

Diriez-vous que la situation a changé ou s'est améliorée dans les 30 dernières années? Y a-t-il des pratiques exemplaires? Pouvez-vous formuler quelques recommandations au sujet du système judiciaire pendant que vous êtes là? Après tout, nous sommes à Ottawa, c'est-à-dire là où nous pouvons peut-être réaliser des changements pour l'avenir.

Je vais commencer avec vous, Sharlene, parce que vous avez comme moi 30 ans d'expérience. C'est une question au sujet de laquelle nous pourrions peut-être échanger quelques réflexions plus tard.

Je vais vous donner un exemple. Il y a bien des années, nous avions l'habitude de sortir les femmes et les enfants de leur foyer. Il y a 10 ou 15 ans, la situation a changé, et c'est l'agresseur qui devait partir, en laissant la femme et les enfants à la maison. Est-ce que cela a modifié la situation? Est-ce une pratique exemplaire? Devons-nous faire un suivi à ce sujet, réaliser peut-être une étude pour déterminer de quelle façon les choses vont mieux?

La solution n'est peut-être pas de construire encore plus de refuges. Peut-être vaut-il mieux laisser les femmes en sécurité chez elle avec leurs enfants, si vous comprenez ce que je veux dire.

Qu'en pensez-vous?

Mme Sharlene Tygesen: Oui. L'une des choses qui se passent actuellement, c'est que les autorités portent des accusations contre les deux parties. Il y a certainement plus de doubles accusations. Souvent, c'est parce que la femme s'est défendue, n'est-ce pas? Toutefois, nous avons souvent affaire maintenant à des situations où chacun accuse l'autre.

Je n'ai pas l'impression que les choses se sont améliorées. Non, d'après mon expérience, ça ne va pas mieux. J'ai parlé à quelques agents de police qui enseignent au collège. Lorsque je leur ai

demandé combien de temps durait leur formation en matière de violence familiale, ils ont répondu trois jours. Cela a été très révélateur pour moi.

Je crois en même temps que, comme responsable d'un refuge, nous avons la responsabilité d'établir des relations avec nos services de police pour renforcer le partenariat avec eux. C'est certainement ce que nous essayons de faire, mais il y a en fait des agents qui ne savent même pas où nous sommes.

Mme Wai Young: Vous pourrez peut-être réfléchir à tout cela et nous transmettre — car je manque vraiment de temps — toute pratique exemplaire dont vous avez connaissance qui témoigne de changements sensibles dans le système judiciaire et dans la façon dont les choses se font devant les tribunaux.

Lynn, je vous demande de répondre à la même question. Avez-vous noté des changements ces dernières années? Avez-vous connaissance de pratiques exemplaires liées au système judiciaire que nous pourrions examiner en vue d'améliorer toute cette situation?

Mme Lynn Ward: J'aimerais faire une suggestion ou une recommandation. J'estime qu'il faudrait tenir les agresseurs plus responsables lorsqu'on dispose de preuves concrètes contre eux.

Je vais vous donner un exemple. Il y a une femme qui est venue nous voir. Elle avait été sexuellement agressée par son père. Par suite d'un retard des poursuites au criminel, le père a été exonéré. Il avait fallu deux ans pour préparer le procès, même s'il y avait des preuves concrètes de sa culpabilité. Lui permettre de partir ainsi en disant qu'il n'est pas coupable, ce n'est pas le tenir responsable. Ce n'est pas ainsi qu'on tient les agresseurs responsables de leurs actes.

Mme Wai Young: D'accord.

Je voudrais vous demander, Lise, si le Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes fait un suivi de tout cela? À titre d'organisation nationale, quel genre de travail faites-vous au chapitre des politiques dans ce domaine?

Mme Lise Martin: C'est certainement une chose que nous devrions et que nous aimerions faire. Toutefois, notre réseau est encore jeune. J'ai pratiquement dû me débrouiller toute seule jusqu'en octobre. J'ai maintenant une collègue à temps partiel. Il y a des limites à ce que nous pouvons faire.

Il y a une chose que je voudrais mentionner. J'ai l'impression que l'idée du tribunal de la violence familiale dont Sharlene a parlé a beaucoup de potentiel. Il y en avait eu un à St. John's, à Terre-Neuve. Il a fonctionné pendant trois ans, puis le gouvernement terre-neuvien l'a fermé. Je crois qu'il serait bon que le comité recueille différentes pratiques prometteuses. En même temps, je pense que toute la notion des pratiques prometteuses devrait peut-être être revue. Oui, bien sûr, nous avons toutes ces pratiques différentes, mais comment les développer et les étendre? Comme je l'ai dit, comment faire pour les mener à leur plein potentiel? Si vous pouviez également aborder cette question dans votre rapport, ce serait vraiment très utile.

Mme Wai Young: Merci beaucoup.

• (1000)

[Français]

La présidente: je vous remercie, madame Young.

Je cède maintenant la parole à Mme Sellah pour cinq minutes.

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Je vous remercie, madame la présidente.

Mesdames, je vous remercie d'être ici et de témoigner devant nous pour attirer l'attention du gouvernement sur la violence faite aux femmes. Selon moi, vous êtes des leaders des changements sociaux et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

J'avais beaucoup de questions à poser, mais après avoir entendu Mme Tygesen parler du revers de la médaille du système GPS, qui peut servir à repérer des femmes victimes de violence censées être dans un endroit sécuritaire et anonyme, j'aimerais qu'elle parle davantage de cela.

Que pourrait faire le gouvernement fédéral pour éventuellement protéger ces femmes par rapport aux technologies modernes?

[Traduction]

Mme Sharlene Tygesen: Encore une fois, c'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir de modifier les lois traitant des communications et des politiques régissant quiconque crée ces technologies. C'est le gouvernement qui supervise cela, comme il le fait avec Rogers dans le cas de la télévision.

Je ne sais pas quel ordre de gouvernement a le pouvoir d'examiner ces choses. Je sais qu'on trouve sur Internet du lobbying, de la pornographie juvénile, des choses liées à la violence contre les femmes et les enfants et que c'est la technologie qui permet tout cela. Je ne sais pas vraiment qui a l'autorité d'agir. Que ce soit le pouvoir fédéral, provincial ou municipal, je voudrais que tous ces gens se mettent ensemble pour régler le problème.

[Français]

Mme Djaouida Sellah: J'ai aussi une question sur le rapport produit en 2013 par le réseau et qui s'intitule « Arguments en faveur d'un plan d'action canadien contre la violence faite aux femmes ». Ce rapport traite des lacunes des politiques et des lois liées à la violence faite aux femmes au Canada.

Quelles sont les lacunes indiquées dans le rapport au sujet des politiques et des lois canadiennes relatives à la violence à l'égard des femmes au Canada? Quelles sont les principales raisons pour lesquelles le réseau demande un plan d'action national quant à la violence à l'égard des femmes?

Mme Lise Martin: Nous demandons un plan national principalement pour s'assurer que les femmes partout au pays peuvent avoir accès au même niveau de services. Il faudrait qu'une femme de Thunder Bay ait accès aux mêmes services qu'une femme de Toronto. Déjà, ce serait un accomplissement très important.

Si l'on veut vraiment qu'il y ait une diminution de la violence faite aux femmes et y mettre fin éventuellement, il faut que ce soit un projet de société. Notre système comporte différents paliers de gouvernement et il faut pouvoir travailler ensemble. S'il faut aller dans le carré de sable, comme Sharlene vient de le dire, qu'on le fasse.

C'est un projet de société. Ce n'est pas quelque chose qui dure le temps d'un mandat politique. Cela prendra plusieurs années à se réaliser.

Dans les politiques fédérales relatives à la violence faite aux femmes, il semble qu'on efface les femmes, en quelque sorte, en employant de la terminologie neutre. On utilise moins les mots « violence contre les femmes » et on met tout le monde essentiellement dans le même bateau.

Mme Djaouida Sellah: Je vous remercie.

Madame la présidente, je donne la dernière minute de mon temps de parole à ma collègue Mme Ashton.

• (1005)

[Traduction]

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup pour tous ces renseignements.

Je voudrais revenir encore sur le cas tragique de Zahra Abdille parce qu'il figure encore en bonne place dans les actualités nationales et qu'il met en évidence la façon dont le système a manqué à ses obligations envers Zahra et d'autres femmes comme elle. Compte tenu de la discussion qui a eu lieu plus tôt, je voudrais profiter de l'occasion pour présenter une motion. Au lendemain de la tragédie de Zahra Abdille et compte tenu du fait que la quasi-totalité des témoins que le comité a entendus jusqu'ici ont convenu que nous avons d'urgence besoin d'un plan d'action national pour aider les femmes comme Zahra, je voudrais prendre quelques instants dans les dernières minutes de cette réunion pour déposer une motion proposant d'élargir le mandat de notre étude pour y inclure l'examen d'un plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes ainsi qu'une enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées, afin que nous n'ayons plus à déplorer des disparitions comme celle de Zahra et d'autres femmes comme elle.

[Français]

La présidente: Étant donné que la motion se rapporte à l'étude en cours, elle est recevable.

Madame Truppe, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Susan Truppe: Merci, madame la présidente.

Si nous allons discuter de la motion dans le cadre des travaux du comité, je propose de siéger à huis clos.

Mme Niki Ashton: Je demande un vote inscrit, s'il vous plaît.

[Français]

La présidente: Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

[Traduction]

Mme Susan Truppe: Je propose que le comité déclare le huis clos.

La présidente: Oui, nous allons voter sur la motion prévoyant de siéger à huis clos.

Mme Susan Truppe: C'est dommage, car les témoins...

La présidente: D'accord. Il est cependant proposé de siéger à huis clos. Nous allons donc tenir maintenant un vote inscrit sur la motion.

Le vote porte sur la motion proposant le huis clos...

Une voix: Madame la présidente, il y a quelqu'un qui invoque le Règlement.

La présidente: Oui, monsieur McColeman.

M. Phil McColeman (Brant, PCC): D'après mon expérience comme président de comité, la reconnaissance du fait que nous allons siéger à huis clos ne peut pas faire l'objet d'un débat. Nous devons siéger à huis clos pour tenir un vote inscrit. Cela signifie que toute personne présente dans la salle qui n'est ni membre du comité ni l'assistant d'un membre du comité doit sortir pour que le vote puisse se tenir à huis clos.

Une voix: Nous votons sur la motion proposant de siéger à huis clos.

La présidente: Un instant, s'il vous plaît. Merci beaucoup. Je vais en discuter avec la greffière.

Merci, monsieur McColeman.

M. Phil McColeman: Madame la présidente, j'ai peut-être mal interprété votre décision. Le vote porte-t-il sur la motion proposant de siéger à huis clos? Est-ce l'objet du vote?

La présidente: Oui, c'est cela. On a demandé un vote inscrit sur la motion proposant de siéger à huis clos. Ensuite, nous discuterons à huis clos de la motion, puis...

M. Phil McColeman: Je m'excuse. J'étais dans l'erreur. Je croyais que vous proposiez de voter sur la motion elle-même.

La présidente: Pas du tout, monsieur McColeman. Le vote inscrit a été demandé après que Mme Truppe a proposé que le comité siège à huis clos.

[Français]

Nous allons mettre aux voix la motion.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 3. [Voir le *Procès-verbal*])

[La séance se poursuit à huis clos.]

● (1005)

(Pause)

● (1020)

[La séance publique reprend.]

La présidente: Nous allons reprendre la séance.

Je remercie beaucoup nos témoins d'être de retour.

[Traduction]

Je vous remercie d'être revenues.

À vous, madame Crockatt. Vous avez cinq minutes.

Mme Joan Crockatt (Calgary-Centre, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je me sens obligée de vous expliquer ce qui vient de se passer parce que cela m'attriste vraiment quand un détail de procédure nous prive du temps que nous aurions autrement passé à discuter avec des témoins aussi intéressants que vous. Je voudrais m'en excuser et vous dire que ce n'était pas notre intention et que nous sommes très heureux de vous revoir parmi nous.

Beaucoup d'entre nous ici, des deux côtés de la table, ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à la protection des femmes. Vous avez pu entendre Wai et quelques autres parler de leur travail.

Ma mère a ouvert l'un des premiers refuges pour femmes de l'Alberta. J'ai moi-même été membre fondatrice d'un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Nous avons tous travaillé dans ce domaine. Je comprends donc la frustration que je perçois dans votre voix parce que c'est un travail extrêmement ardu qui peut facilement vous user. Nous avons vu que le cycle de la violence se perpétue. Nous avons commencé à en parler dans les années 1970 lorsque ma mère avait ouvert un refuge. Que faut-il faire pour mettre fin à ce cycle?

C'est pour répondre à cette question que nous sommes ici aujourd'hui. Nous pouvons parler d'une multitude d'autres questions. Nous savons que les problèmes existent. Nous savons qu'ils sont vraiment difficiles à régler au jour le jour, mais ce que nous voulons vraiment réaliser — plusieurs d'entre vous l'ont mentionné, ce dont je suis enchantée — c'est trouver des moyens de changer les attitudes en matière de violence envers les femmes.

Voilà pourquoi nous sommes aujourd'hui à la recherche de pratiques exemplaires.

Lynn, j'ai été très intéressée lorsque je vous ai entendu parler brièvement du programme des chiens de thérapie, du programme des

femmes autochtones ainsi que des outils dont vous vous servez en Alberta, comme l'outil d'évaluation du danger. J'espère avoir la possibilité de vous entendre toutes les trois au sujet de...

Lynn, pouvez-vous nous en dire davantage sur le programme des chiens de thérapie et sur quelques autres pratiques exemplaires? Je crois que Sharlene et Lise ont dit toutes deux que beaucoup de programmes sont réalisés un peu partout. Pour certains, le financement est renouvelé, mais pas pour d'autres. Souvent, c'est parce que nous ne savons pas ce qui marche et qu'il est très difficile pour les gens de déterminer où l'argent peut le mieux servir.

Nous cherchons aujourd'hui à trouver ce qu'il y a de mieux. Ainsi, si des programmes de ce genre sont proposés, nous saurons lesquels recommander parce qu'ils sont innovateurs ou changent les attitudes. Nous pourrions alors commencer à faire de vrais progrès.

Lynn, je vous prie de commencer. Nous entendrons ensuite Sharlene et Lise. Je vous remercie toutes les trois de votre contribution.

Mme Lynn Ward: Pour commencer, je dirais que le programme des chiens de thérapie que nous avons mis en place s'adresse aux enfants de tous les âges. Il n'est pas nécessaire qu'ils sachent lire. Ils peuvent regarder des images. Bien sûr, cela vient d'une approche thérapeutique d'une pratique exemplaire intégrée dans un programme.

Mme Joan Crockatt: Je m'excuse de vous interrompre, mais pouvez-vous concentrer vos observations sur l'aspect prévention? Votre programme aide peut-être les enfants à affronter une transition très difficile vers une vie normale, mais peut-il contribuer à mettre fin au cycle de la violence? Le programme a-t-il une composante de prévention?

Mme Lynn Ward: Oui, je le crois. Il en est encore à ses premiers stades, mais nous savons qu'il marche. Pour ce qui est de la sécurité, comment les enfants peuvent-ils veiller à leur propre sécurité?

Internet est omniprésent. Les enfants y accèdent. Ils font du clavardage et vont sur Facebook, Instagram, etc. Nous essayons de leur apprendre en même temps à préserver leur sécurité lorsqu'ils vont sur le Web.

Il faut également penser à leur sécurité personnelle. Ils ne font plus partie de la cellule familiale. Ils vont faire des visites, pour ainsi dire, afin de voir leur père. Nous leur apprenons à se servir de certains outils pour rester en sécurité pendant qu'ils sont avec leur père parce qu'il arrive que des problèmes se posent. Par exemple, leur père peut leur demander où ils vivent et ce qu'ils font. L'enfant doit avoir confiance en lui-même et être assez fort pour donner la réponse qu'il faut.

Nous avons un autre programme qui en est encore à ses premiers balbutiements. Il s'agit de l'apprentissage des relations saines, qu'il est possible de commencer très tôt, à l'école: que doivent comporter des relations saines?

● (1025)

Mme Joan Crockatt: D'accord.

À vous, Sharlene.

Mme Sharlene Tygesen: Il y a différentes choses que nous faisons. Il y a deux ans, nous avons lancé un projet pilote de concert avec les services de protection de l'enfance, qui devrait être... Encore une fois, cela dépendra de la possibilité d'obtenir des fonds. Nous avons pris des travailleuses des refuges pour femmes victimes de violence. Quelques refuges ont participé.

La présidente: C'est très intéressant, mais le temps presse.

Veillez poursuivre.

Mme Sharlene Tygesen: Nous avons placé des travailleuses de refuges pour femmes victimes de violence dans les bureaux des services d'aide à l'enfance pour aider les équipes chargées de la violence familiale et les accompagner dans leurs visites lorsqu'il y a des appels. Elles s'identifient comme travailleuses contre la violence envers les femmes. En pratique, nous avons trouvé cela merveilleux, si je peux utiliser les mots « merveilleux » et « protection de l'enfance » dans une même phrase. Ce partenariat et cette collaboration ont vraiment aidé les femmes et leurs enfants au cours des enquêtes. Ils assurent la protection des enfants et donnent à la mère la possibilité de choisir entre aller elle-même dans un refuge ou envoyer le père à un programme Caring Dads.

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

La parole est à M. Barlow.

[Traduction]

Mme Joan Crockatt: Est-il possible de permettre au troisième témoin de répondre?

La présidente: Je regrette, madame Crockatt. Vous savez que j'ai déjà été très... Mais ça va.

Mme Joan Crockatt: Pouvez-vous nous transmettre quelque chose?

La présidente: Si vous avez quelque chose à ajouter, vous pouvez bien sûr l'envoyer à notre greffière pour distribution à tous les membres du comité.

À vous, monsieur Barlow, vous avez cinq minutes.

M. John Barlow (Macleod, PCC): Je vous remercie.

Lise, pouvez-vous, pendant ma première minute, répondre à la question de Mme Crockatt?

Mme Lise Martin: Je peux le faire, mais je ne suis pas sûre de ce que vous penserez de ma réponse. En effet, j'ai l'impression...

M. John Barlow: Je crois que toutes les réponses sont bonnes.

Mme Lise Martin: Eh bien, je pense que nous devons parler des causes profondes de la violence envers les femmes. À la base, il y a des hommes qui veulent exercer leur pouvoir sur les femmes, qu'il s'agisse de partenaires intimes, de collègues ou d'étrangers dans la rue. Il y a aussi un problème d'inégalité. Si nous voulons vraiment nous y attaquer, il faudra surtout que les hommes acceptent de céder du pouvoir. Ce n'est ni facile ni agréable, mais je pense, dans le contexte de notre plan à long terme, que cela fait certainement partie intégrante de la solution.

M. John Barlow: Vous avez pris juste le temps qu'il faut pour que je puisse poser ma question. C'est très bien.

Sharlene, j'espère que vous ne voyez pas d'inconvénient à poursuivre dans la même veine. Vous avez dit dans votre témoignage que vous avez mis en place des programmes pour établir un dialogue avec les hommes.

Je m'adresse maintenant à vous trois. Comme certaines de mes collègues l'ont déjà dit, nous recherchons surtout des moyens de rompre le cycle. C'est une bonne chose de le faire aujourd'hui, mais il nous faut le faire aussi pour les générations futures. Pour moi, il est évident que le dialogue avec les hommes et les garçons constitue un élément très important à cet égard.

Sharlene, vous avez plus ou moins dit que vous avez quelques programmes pour éduquer les hommes. Pouvez-vous nous en parler?

Mme Sharlene Tygesen: En fait, non. J'ai dit que nous en étions à un point où nous serions prêts à agir. Je pense que l'environnement évolue dans le sens d'un dialogue avec les hommes au sujet du travail que nous faisons. Nous n'avons encore rien fait à part visiter des écoles et parler de prévention à de jeunes garçons.

M. John Barlow: Si vous dites que vous êtes prête à agir dans ce domaine, quels sont à votre avis les étapes à suivre? Que pouvons-nous faire du côté masculin? Comment pouvons-nous éduquer les hommes et les garçons? Je suis d'accord avec vous: le simple fait que nous ayons cette discussion aujourd'hui... Nous le voyons tous les jours dans les médias. À votre avis, quelle approche devons-nous adopter pour sensibiliser les hommes? La question s'adresse à vous trois.

• (1030)

Mme Sharlene Tygesen: Je crois que le plus important est à faire des choses pour aider les hommes à tenir les autres hommes responsables. Ainsi, ils assumeraient eux-mêmes une certaine responsabilité en parlant de la violence avec d'autres hommes. Voilà ce que je pense à cet égard. Je crois qu'il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire, mais, j'ai l'impression que c'est le bon moment pour mettre les hommes dans le coup d'une manière différente, d'une manière très concrète et très pratique.

Je ne voudrais pas prendre trop de temps parce qu'il est évident que je le fais constamment. Je vais donc laisser mes deux collègues présenter leur point de vue.

Mme Lise Martin: Je crois que tout le monde s'entend sur la nécessité d'engager un dialogue avec les hommes et les garçons. Toutefois, la violence continue à faire partie du quotidien de bien trop de femmes. Malheureusement, l'argent disponible n'a pas augmenté. Beaucoup de ressources sont consacrées à l'engagement avec les hommes et les enfants, mais elles sont essentiellement prélevées sur le même budget qui permet d'offrir des services aux femmes. Nous avons besoin d'augmenter ce budget pour l'amener... Encore une fois, comme je l'ai dit, c'est pour moi un projet sociétal auquel nous devons accorder l'importance qu'il mérite. C'est un domaine dans lequel nous tenons à obtenir des résultats.

M. John Barlow: Lynn, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Lynn Ward: Oui. Je voudrais vous parler d'une initiative dont nous nous occupons activement en ce moment. Par exemple, nous avons des hommes dans notre conseil d'administration et, parmi nos projets de l'année prochaine, nous avons l'intention d'établir un service de conférences et de donner de la formation à nos administrateurs pour qu'ils puissent présenter des causeries en public lorsqu'on nous demande d'expliquer nos services et le soutien que nous offrons. Dans le cadre de ce service, nous comptons parler du projet de loi 168 de l'Ontario, qui traite du harcèlement au travail.

M. John Barlow: Les équipes de football Toronto et B.C. Lions de la Ligue canadienne ont établi des programmes dans le cadre desquels des joueurs de football vont dans les écoles parler aux garçons de la violence envers les femmes. De même, Calgary a une série de conférences intitulée Magnificent Men qui a eu beaucoup de succès. Dans ce programme, des hommes très connus de tous les coins du pays vont donner des conférences sur la violence envers les femmes et envers les enfants.

Je crois que c'est un pas dans la bonne direction. Nous avons de grands hommes qui vont parler de ces questions pour les sortir de l'obscurité.

Mme Lynn Ward: Je crois qu'en faisant participer les hommes à ce processus, il sera possible...

La présidente: Je vous remercie.

Merci beaucoup, monsieur Barlow.

Mme Joan Crockatt: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Lorsqu'un témoin répond à une question, nous ne l'interrompons pas au milieu d'une phrase. Nous avons l'habitude de lui permettre de finir sa phrase. Notre témoin parlait de faire participer les hommes et les garçons...

La présidente: Merci, madame Crockatt.

Madame Ward, je regrette de vous avoir interrompue. Voulez-vous finir votre phrase?

Mme Lynn Ward: [Note de la rédaction: difficultés techniques]

La présidente: Pourriez-vous enfoncez le bouton de votre microphone? Je vous remercie.

Madame Ward, pouvez-vous reprendre ce que vous avez dit après la remarque de M. Barlow?

Mme Lynn Ward: Notre processus consiste à inciter des hommes à participer au service de conférences de notre organisation, non seulement pour aller parler devant les gens qui nous le demandent, mais aussi pour présenter des causeries sur la lutte contre la violence envers les femmes ailleurs dans la communauté.

Les orateurs sont choisis parmi les hommes. C'est l'un de nos objectifs. Ce projet est en cours. Je m'attends à ce qu'il devienne opérationnel au cours de l'année prochaine.

La présidente: Merci beaucoup, madame Ward.

Madame Duncan, vous avez cinq minutes.

• (1035)

Mme Kirsty Duncan: Merci, madame la présidente.

Je voudrais parler de la technologie. Je vais donc demander à Mme Martin ou à Mme Tygesen de nous donner quelques exemples très précis de technologies qui ont permis de retrouver une femme. Était-ce un téléphone portable? Google? Énumérez les technologies en cause et donnez-nous des exemples précis des conséquences qu'elles ont eues pour vous.

Mme Sharlene Tygesen: Dans mon cas, c'était le GPS du téléphone de la femme. L'homme est ainsi arrivé dans le terrain de stationnement du refuge. L'une de nos employées était en train de partir. Il a exigé qu'elle... Il ne savait pas ce qu'il y avait dans notre bâtiment.

La présidente: Je m'excuse, mais il semble que nous ayons de petites difficultés techniques. Je voudrais donc vous demander d'ouvrir et de fermer manuellement votre microphone lorsque vous parlez pour que nous puissions avoir l'interprétation. Merci. C'est une petite défaillance technique que nous avons en ce moment.

Mme Sharlene Tygesen: Très bien.

Dans notre cas, l'homme est arrivé au refuge. Il avait pu le trouver grâce au GPS qu'elle avait laissé en marche sur son téléphone. Il a exigé des employées qu'elles aillent chercher sa femme. Il ne savait pas ce qu'il y avait dans notre bâtiment. Il pensait que c'était un immeuble du gouvernement, mais il voulait absolument qu'elle sorte. Les employées ont réussi à le calmer et à le renvoyer, mais à leur retour au refuge, elles nous ont dit qu'il fallait déplacer immédiatement la femme. Nous avons alors réussi à voir ce qu'elle avait dans son téléphone et à le désactiver.

Mais cela a suscité d'autres questions. Que serait-il arrivé s'il était venu avec une arme? Et s'il avait frappé à la porte et avait exigé des choses des employées en les menaçant d'un pistolet? Nous avons des politiques. Nous avons des procédures de verrouillage que,

malheureusement, nous n'utilisons que trop souvent. La plupart des refuges ont des dispositifs de verrouillage du même genre. Ainsi, si une personne entre, elle ne peut pas aller plus loin à moins qu'une autre porte extérieure ne soit fermée. De plus, nous avons un vitrage antiballes dans ce périmètre.

S'il était arrivé à la porte, il aurait eu une conversation avec les membres du personnel. Que serait-il arrivé s'il avait empoigné une employée, puis était arrivé à la porte en la menaçant de son pistolet et en disant « Laissez-moi entrer. Il faut que j'entre »? Nous n'aurions pas laissé entrer l'employée parce que nous aurions alors risqué la vie de tous les autres. Mais ce sont des choses de ce genre qui arrivent. Nous sommes constamment en train d'imaginer des scénarios: « Eh bien, il est arrivé jusqu'ici, mais qu'aurions-nous fait s'il était allé plus loin? »

Mme Kirsty Duncan: Vous avez parlé de la possibilité d'étendre les pratiques exemplaires à d'autres organisations. Qu'aimeriez-vous voir à ce sujet dans notre rapport? Que pouvez-vous recommander à notre comité en ce qui concerne l'extension des pratiques exemplaires?

Mme Lise Martin: Comme je l'ai dit, je crois qu'il serait bon de commencer le rapport en examinant d'une façon générale la notion des pratiques exemplaires ou prometteuses et ce, avant de les énumérer. Il conviendrait ensuite de déterminer combien de ces pratiques ont été appliquées sur une plus grande échelle et quels obstacles il a fallu surmonter à cette fin. Je crois que cela serait vraiment utile.

Je vais peut-être sembler prêcher pour ma propre paroisse, mais il faut bien reconnaître qu'avant 2012, il n'y avait aucun réseau national. En fait, il a été établi après la première réunion des réseaux mondiaux, qui avait eu lieu à Edmonton en 2008. Plusieurs des pays représentés avaient alors des réseaux nationaux. Je crois vraiment qu'une association comme la nôtre permet de mieux échanger et de mieux partager. Je suis persuadée que le travail de votre comité sera très utile, mais il n'en reste pas moins que cette information devrait être utilisée par ceux et celles qui sont en première ligne.

Mme Kirsty Duncan: Quels sont les obstacles? Qu'est-ce qui s'oppose à l'expansion? À votre avis, que devrions-nous mettre dans notre rapport pour éliminer ces obstacles?

Mme Lise Martin: Pour que nous soyons en mesure d'échanger et de partager des pratiques exemplaires, nous devons tout d'abord avoir plus qu'une seule employée. Notre pays est organisé d'une certaine façon à laquelle nous devons adapter nos activités. Chaque province a sa propre façon de faire les choses. Pour ce qui est de la technologie, je sais que la BC Society of Transition Houses réalise actuellement un projet qui traite particulièrement de la technologie et qui est financé par l'entremise de Condition féminine.

• (1040)

Ms. Kirsty Duncan Je vous remercie.

[Français]

Je vous remercie beaucoup.

Maintenant, nous passons à Mme Ambler qui dispose de sept minutes.

[Traduction]

Mme Stella Ambler: Merci.

Je suis enchantée d'avoir l'occasion de continuer. Je vais peut-être le faire en revenant sur la question soulevée par John Barlow au sujet de la participation des hommes et des garçons. Je voulais vous interroger plus particulièrement sur votre modèle de gouvernance, la composition de votre conseil d'administration et surtout la façon dont vous associez des hommes à vos activités ainsi que les raisons pour lesquelles vous le faites. Il y a aussi une autre question sans lien avec la gouvernance: comment recueillez-vous des fonds?

Vous pourriez aussi nous parler de la marche Walk a Mile in Her Shoes, qui existe aussi à d'autres endroits, dans d'autres villes et collectivités du Canada. Je sais que nous nous sommes rencontrés quelques fois à cette marche et que certains participants revêtent des costumes de super-héros. Je n'en connais pas la signification. Vous pouvez peut-être nous parler de tout cela.

Mme Lynn Ward: D'accord.

Nous sommes dirigés par un conseil d'administration composé d'au plus 12 membres.

Mme Stella Ambler: Quel est leur rôle?

Mme Lynn Ward: Il y a différents rôles: trésorier, vice-président, président et membres ordinaires. Nous prenons souvent comme membres des professionnels ayant diverses compétences spécialisées. Nous le faisons pour qu'ils puissent aller, à titre d'administrateurs, parler aux gens de la collectivité de nos services et des efforts que nous déployons pour prévenir la violence envers les femmes et pour aider les femmes et les enfants victimes de...

Mme Stella Ambler: La plus grande diversité possible...

Mme Lynn Ward: Oui, c'est bien cela.

Mme Stella Ambler: Est-ce que ces gens s'occupent de l'essentiel de vos collectes de fonds? Quel pourcentage de votre financement découle de leurs activités? Comment tout cela marche-t-il?

Mme Lynn Ward: Comme refuge de seconde étape, nous recevons malheureusement un montant sensiblement inférieur du gouvernement. Nous devons recueillir nous-mêmes plus de 50 % de notre budget afin d'être en mesure de maintenir nos services et notre soutien. C'est pour nous un énorme obstacle qui entrave souvent nos efforts de mise en oeuvre de pratiques exemplaires et de programmes ainsi que notre participation à la communauté.

Mme Stella Ambler: Quels sont les montants en cause? Sans indiscretion, en quoi consiste la moitié de votre budget de fonctionnement?

Mme Lynn Ward: C'est plus de 250 000 \$ par an.

Mme Stella Ambler: Est-ce le montant total?

Mme Lynn Ward: Nous devons recueillir près de 250 000 \$ par an. Cela représente 50 % du budget.

Mme Stella Ambler: C'est donc 50 %. Je vous remercie.

Combien vous rapporte la marche Walk a Mile in Her Shoes qui se tient au printemps de chaque année?

Mme Lynn Ward: Nous avons en fait évalué ce que nous rapporte cette marche. Nous recueillons chaque année près de 20 000 \$.

Mme Stella Ambler: Je sais que vous associez à vos efforts le service régional de police de Peel, les pompiers et les paramédicaux. Je suppose que ces gens sont essentiels. Ce sont en quelque sorte vos intervenants, c'est-à-dire ceux à qui vous avez affaire tout le temps. Qui d'autre participe? Je veux parler de vos liens avec d'autres groupes d'intervenants.

Mme Lynn Ward: L'objet de ces manifestations est d'abord et avant tout d'associer des hommes et des garçons à notre travail afin de sensibiliser la communauté locale au problème de la violence envers les femmes. Hommes et garçons parcourent une distance d'un mille en portant des chaussures rouges à talons hauts et se font commanditer.

• (1045)

Mme Stella Ambler: Nous sommes tous d'accord que les hommes doivent faire partie de la solution.

Vous savez, madame Martin, j'ai beaucoup apprécié la concision de votre réponse. C'est quelque chose que nous savons tous plus ou moins, mais que nous avons besoin d'entendre. Les Canadiens doivent savoir en quoi consiste l'obstacle, ils doivent comprendre qu'il s'agit d'un déséquilibre de pouvoir et d'une injustice et que nous n'arriverons pas à régler le problème avant d'en avoir reconnu l'existence.

Nous le comprenons tous.

La présidente: Merci, madame Ambler.

Je regrette, mais l'horloge est trompeuse. Il ne nous reste plus de temps.

Je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer toute notre reconnaissance à nos témoins d'aujourd'hui pour leur contribution et leurs recommandations.

Je rappelle également aux membres du comité qu'ils doivent présenter leur liste de cinq autres témoins d'ici le 5 décembre à 14 heures.

Nous prévoyons une autre bonne réunion mardi prochain au même endroit et à la même heure.

Merci beaucoup.

[Français]

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>